

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 12 mai 2021 à 16 heures</p>
--

ETAIENT PRESENTS : Messieurs POMA-DALCHER- Madame DE QUERO- Monsieur MONCHO- Madame PIERRAT- Monsieur WALLAERE- Mesdames VALGELATA-GRANGE-BARADE- Messieurs DICHARRY-LENOIR- Mesdames PELLEGRINO-DUBOIS- Messieurs BADALASSI-MOREAU- Madame YOUSSEF- Messieurs BOUIX-JERIBI- Mesdames HERING-GAVACHE- Monsieur RAIBAUDI

ABSENTS EXCUSES : Messieurs CAUVE-FALCO- MENDES- Mesdames VIALE-SKRABO- Monsieur CALLET- Madame LACQUA

PROCURATIONS : Monsieur CAUVE-FALCO à Monsieur POMA
Madame VIALE à Madame PELLEGRINO
Madame SKRABO à Madame PIERRAT
Madame LACQUA à Monsieur JERIBI

Secrétaire de séance : Madame Nathalie VALGELATA

La séance est ouverte à 16h10

Préambule : A l'issue de l'appel, le quorum est atteint, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point n° 7 à savoir l'exonération de la redevance sur l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que le compte rendu des délibérations du précédent conseil municipal du 7 avril 2021 sera soumis à l'assemblée au prochain conseil municipal, car il n'a pas été encore rédigé.

Partie administration générale :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau Directeur Général des Services Monsieur Nicolas CATTET qui a pris ses fonctions le 3 mai 2021.

Monsieur LENOIR demande à Monsieur le Maire de définir la fonction de DGS. Réponse de Monsieur le Maire, le directeur général des services est le plus proche collaborateur du maire, responsable de l'administration générale et des agents, en charge de traduire la politique du maire. Monsieur CATTET est un fonctionnaire d'Etat de catégorie A.

*** Compte rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 7 avril 2021**

12/04/2021	Renouvellement concession trentenaire JOUVE
15/04/2021	Renouvellement concession trentenaire NEMETH
20/04/2021	Demande de subvention Région pour dossier Tour de l'horloge
03/05/2021	Renouvellement concession quinquennale (columbarium) BLIN
07/05/2021	Vente concession trentenaire avec caveau de 2 places GRAVINA
10/05/2021	Renouvellement concession trentenaire LAURENT

Le conseil prend acte de ces décisions

* **Délibération n° 2021/33** : Mise à jour de la Commission extramunicipale de l'écologie et du développement durable

Monsieur le Maire informe les conseillers de quatre demandes complémentaires de Tourrettans afin d'intégrer la commission extramunicipale de l'écologie et du développement durable :

- Madame Audrey MORILLE
- Madame France RIEGER
- Madame Corinne MAYNADIE
- Monsieur Laurent BOUTOT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2021/34** : Décision modificative n°1

1) Actualisation des prévisions de recettes de subventions :

Les subventions concernant la réhabilitation de la Tour de l'Horloge seront déplacées en prévision sur le BP 2022. De fait il convient de réduire les montants à hauteur de 32 800 euros sur le chapitre 13.

- parallèlement, les services ont pu avancer sur certains dossiers notamment :

- plan de relance pour le matériel des cantines scolaires et matériel informatique dans les écoles : une prévision à 14 000 euros pour cette année correspond aux subventions attendues sur ces dossiers.

- amendes de police 2021 : une inscription de 12 000 euros semble cohérente avec le montant attendu pour cette année.

- Fonds Barnier pour la falaise : le dossier sera prochainement instruit par les services de l'Etat. Une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux est susceptible d'être attribuée soit 378 000 euros. Aussi il est proposé de prévoir sur l'année 2021 l'avance de 5 % versée à l'attribution de la subvention pour un montant de 18 800 euros.

Par conséquent il en résulte un crédit supplémentaire de 12 000 euros sur le chapitre 13.

2) Confirmation de la consolidation d'un des deux emprunts relais :

Pour des raisons de gestion de trésorerie, il a été jugé préférable de consolider un des deux emprunts relais et de réduire le montant d'un nouvel emprunt à souscrire.

De fait la consolidation partielle de l'emprunt relais devant être remboursé en décembre permettra un début de remboursement en 2023.

Aussi il en résulte une diminution des remboursements de dette en capital à hauteur de 800 000 euros, et parallèlement une diminution de l'emprunt 2021 à hauteur de 812 000 euros (les recettes supplémentaires de subventions permettant de réduire le besoin de financement). Le montant total du nouvel emprunt à souscrire sera donc de $1\,254\,000 - 812\,000 = 442\,000$ euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2021/35 : Tarif de vente du livret de l'exposition EPPELE**

Monsieur le Maire propose la mise en vente du catalogue de l'exposition de Monsieur Gérard EPPELE qui aura lieu du 1^{er} juin au 15 octobre 2021 dans l'espace muséal du Château-Mairie au prix de 12 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2021/36 : Création d'emplois permanents à temps non complet**

Aujourd'hui, plusieurs postes sont occupés par des contractuels sur un principe de besoin temporaire alors que le besoin de la collectivité s'avère être un besoin permanent.

Il en est ainsi pour le poste de gestionnaire du marché/vaguemestre, sur un besoin hebdomadaire moyen de 6h.

De la même manière, la gestion du parking, appelée à terme à être complètement refondée, doit pour l'instant être gérée tout au long de l'année, sur un besoin estimé à 16h par semaine.

Aussi la création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet au tableau des effectifs permettrait un recrutement plus adapté.

La création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet, respectivement de 6/35^{ème} pour le poste de gestionnaire de marché/vaguemestre, et de 16/35^{ème} pour le poste de gestionnaire du parking, se fera à compter du 01/06/2021.

Monsieur RAIBAUDI demande quelle est la durée du temps de travail. La réponse est apportée par Monsieur DALCHER, à savoir 6 heures pour le vaguemestre et 16 heures pour le parking, et rappelle que cela n'engage pas de finance supplémentaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2021/37 : Protocole transactionnel Valettes**

La Maison Familiale de Provence (MFP) est titulaire d'un permis de construire valant division parcellaire, daté du 25 juin 2020, accordé par le maire de TOURRETTES-SUR-LOUP au nom de l'Etat portant sur la construction de 36 logements dont 25 maisons individuelles en accession abordable pour les primo-accédant et 11 appartements locatifs sociaux.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Monsieur FESTINO, Architecte, et Madame MARTINEZ, de la Maison Familiale de Provence.

La parole est donnée à Monsieur FESTINO pour la présentation du projet, puis des précisions sont apportées par Madame MARTINEZ.

Arrivée de Madame GAVACHE à 16h30

Question du public : y a-t-il quelque chose de prévu pour les énergies renouvelables ?

Madame MARTINEZ répond que le projet est conforme à la réglementation thermique de 2012, et rien de plus.

Monsieur DALCHER présente le protocole transactionnel (au sens de l'article 2044 du code civil). La commune va devoir prévoir un double aménagement :

- aménagement d'un stationnement en surface, protégé de la route départementale
- aménagement sur l'accotement de la route départementale d'une zone pour l'implantation d'un arrêt de bus.

Le projet d'aménagement final sera présenté dans un prochain conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2021/38** : Exonération de la redevance d'occupation du domaine public

Lors de sa séance du 29 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les cafés et restaurants, ainsi que l'exonération du loyer de la parcelle cadastrée H n°484 mise à disposition de l'Auberge de Tourrettes pour le 1^{er} trimestre 2021.

Monsieur le Maire propose d'étendre cette exonération à toute l'année 2021.

Pour information, la redevance perçue pour l'année 2019 était de 9 000 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Informations diverses de Monsieur le Maire

* Lancement d'une consultation citoyenne concernant le Domaine du Caire jusqu'au 21 mai par le biais du site de la commune ou en mairie

* Sécurisation du cheminement piéton devant le jardin Tajasque en rétrécissant la chaussée en une seule voie

* Suppression du stationnement sauvage le long du Scouredon

* Jeudi 20 mai : exercice inondation en mairie avec le SMIAGE

* Vendredi 28 mai : réception des travaux de la nouvelle école du Pont du Loup et vernissage de l'exposition photos et poésie

* Dimanche 30 mai : la fête des plantes organisée à la Bastide aux violettes

* Mardi 15 juin : exercice incendie au Château avec les pompiers

* Vendredi 18 juin : vernissage de l'exposition de Gérard EPPELE

* Samedi 19 et dimanche 20 juin : la course ONE&1

* Dimanche 20 juin : 1^{er} tour des élections départementales et régionales

Questions de Tourrettes 2020

1) Parution dans le Nice Matin de fin avril d'un article concernant les bacs jaunes et leur remplacement par des conteneurs plus grands (240 litres) par la CASA, plusieurs villes étaient citées, mais pas Tourrettes. Est-ce un oubli ?

Oui c'est un oubli, car toutes les communes de la CASA sont concernées. La CASA a lancé une démarche d'expérimentation sur les communes les plus peuplées et nous attendons le plan de déploiement précis pour pouvoir communiquer.

2) Lors d'un conseil municipal du 1^{er} trimestre de 2020, il avait été décidé de nommer l'école primaire « Groupe scolaire Jean ORDAN, Juste parmi les Nations », la délibération du 11 février 2020 y afférente n'a pas pu être mise en œuvre au vu du contexte sanitaire.

Bien qu'adoptée par la précédente municipalité, elle sera exécutée.

3) Toutes les garanties ne sont pas apportées par la procédure de consultation citoyenne en cours : il est possible de voter plusieurs fois, et anonymement. Comment seront prises en compte les réponses collectées ?

Monsieur DALCHER répond : la situation du domaine du Caire a ému nombre de Tourrettans. Cette consultation citoyenne a été lancée après la rencontre avec Monsieur Stéphane BOUIX. Il n'était pas possible d'organiser, dans les délais d'intervention requis avec une échéance au 15 juin, une consultation à caractère purement consultatif ou référendaire telle que prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, car les délais étaient trop courts et que la période électorale n'était pas compatible avec l'organisation de ce type d'exercice. Nous essayerons de vérifier et de contrôler informatiquement les doubles comptes. Il est important de rappeler que cette consultation n'est pas un référendum.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 17h01

Questions du Public :

1) Les panneaux photovoltaïques : Le projet des Valettes ne privilégie pas suffisamment les énergies renouvelables, la pompe à chaleur et l'isolation ne suffisent pas, et il serait temps, avec le réchauffement climatique, de mettre en avant les énergies renouvelables.

Monsieur le Maire répond que la municipalité a le projet de faire installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école maternelle.

2) Le projet des Valettes : Est-ce que les 25 logements individuels destinés à la vente seront décomptés du quota de logements sociaux que nous devons créer ?

La réponse est non, car c'est une accession sociale à la propriété (loi Elan).

3) Tapage nocturne quartier des Valettes Sud : quelle sera la stratégie de la commune pour lutter contre le tapage nocturne ? Qu'est ce qui sera mis en place ?

Une discussion est en cours avec la Police Municipale de Vence pour qu'elle puisse intervenir la nuit sur la commune, la gendarmerie sera également sollicitée pour les nuisances.

Une campagne d'information sur les incivilités sera bientôt mise en place.

4) Route de Provence : les panneaux de limitation de vitesse « 50 » ont tous disparu. La route est-elle toujours limitée à « 50 » ? Les panneaux seront-ils remis ?

La réponse est oui aux 2 questions.